



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E121254

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2025

ÉDITÉ LE 25/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/03/2011

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 15/01/2025
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 530 698 398 00035

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 17795

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 23044696132

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 23044696132

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : BLESTEL QUENTIN

200 CHEMIN DE GRAND REY
38730 CHELIEU

Téléphone : 06 27 71 87 44

Portable : 06 63 36 56 04

Site Internet : www.bbcharpente.com

E-mail : contact@bbcharpente.com

Responsabilité légale :
BLESTEL QUENTIN CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	06/04/2023
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	17/04/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	06/04/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	29/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	26/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.